



# RAPPORT ANNUEL

## 2013

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC

**SIRED: Collecte et élimination des déchets**

**SPANC: Assainissement non collectif**

## CONTEXTE

Ce rapport annuel a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2013.

Le **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples** du Louhannais regroupe les 45 communes suivantes :



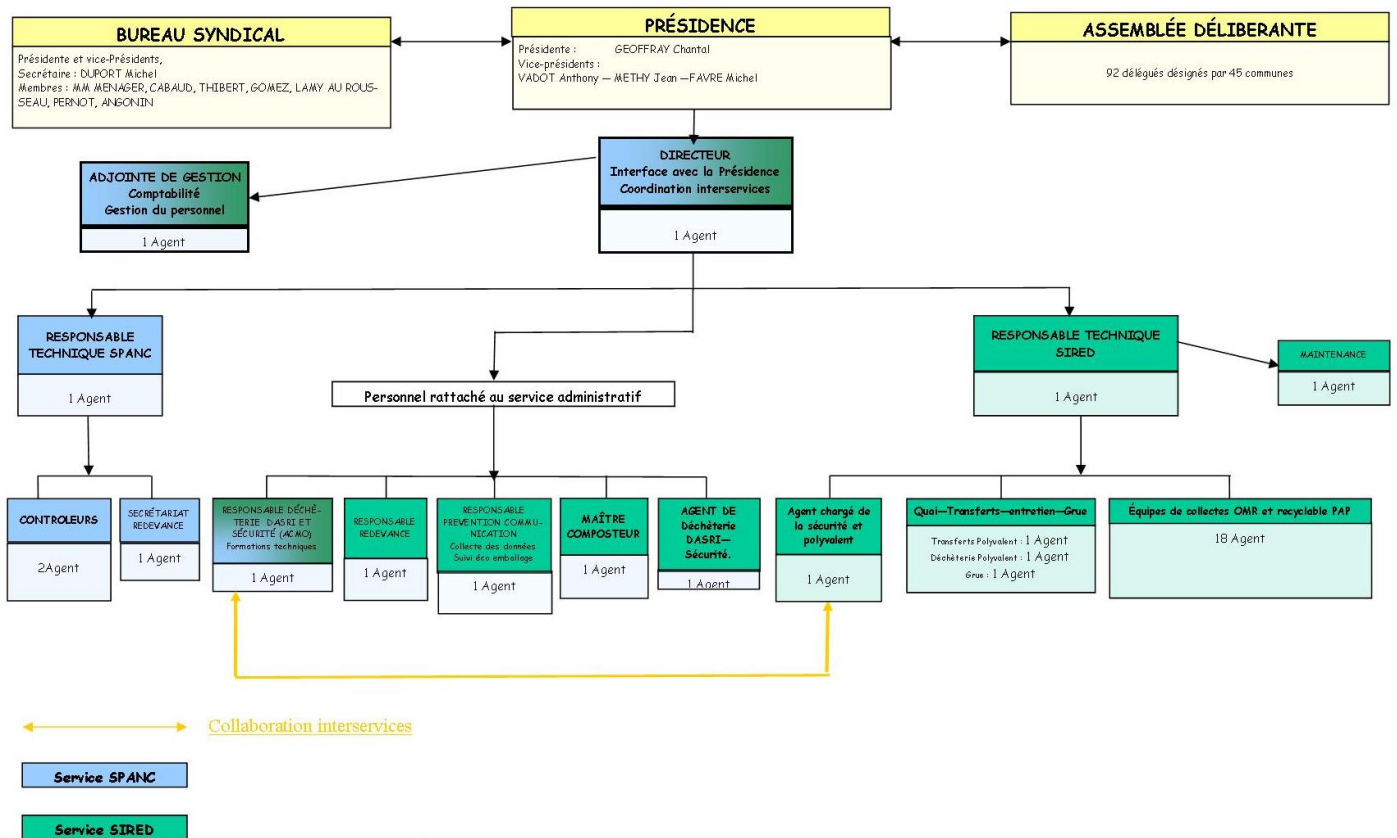
Le SIVOM est composé de deux services :

- ❖ Le Service Intercommunal de Ramassage et d'Élimination des Déchets ( SIRED )
- ❖ Le Service Public d'Assainissement Non Collectif ( SPANC )

# FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIVOM

Le SIVOM du Louhannais est dirigé par un bureau syndical composé de 92 délégués (2 par commune – 4 pour Louhans Chateaurenaud).

## 1. Organigramme



Validé par le bureau syndical du 18/09/2012.

**SERVICE INTERCOMMUNAL  
DE RAMASSAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS  
(SIRED)**

**I PRESENTATION DU SIRED**

**II QUELQUES DEFINITIONS**

**III - FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIRED**

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles
  
2. La collecte sélective
  - A - Evolution des tonnages collectés entre 2005 et 2013
  - B - Bilan des ratios d'emballages recyclables, de journaux, de verres(en Kg/habitant/an)
  - C - Bilan des soutiens financiers issus de la collecte sélective des emballages recyclables
  
3. Les déchèteries
  
4. Le traitement des déchets ménagers
  
5. La communication :
  
6. La Prévention et la réduction des déchets :

**IV – LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

**V – INDICATEURS FINANCIERS**



✦ La vente de composteurs

↳ **La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en régie.**

La compétence « traitement des ordures ménagères résiduelles » a été remise au SMET Nord-Est 71. Toutefois le transfert des déchets ménagers et assimilés sur le CET de Chagny depuis le site de Branges est assuré par le SIRED.

↳ **La collecte sélective est effectuée en régie;** le traitement des déchets issus de cette collecte est confié à une entreprise privée (Bourgogne Recyclage), dans le cadre d'un marché de prestations de services.

↳ L'exploitation des déchèteries est confiée à plusieurs entreprises privée dans le cadre d'un marché de prestations de services.

## II – QUELQUES DEFINITIONS

### Ordures ménagères résiduelles (OMr) :

Sont considérés comme ordures ménagères résiduelles tous les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et bureaux, les balayures et résidus divers.

### Déchets recyclables :

Sont considérés comme déchets recyclables tous les déchets qui, après traitement, peuvent être réintroduits, dans le cycle de production d'un produit. Ces déchets recyclables sont :

- Emballages recyclables : les bouteilles transparentes en plastique (eau, jus de fruits, soda...), les bouteilles en plastique opaques (produits d'entretiens, lessives, lait...), les emballages métalliques (boîtes de conserves, canettes, barquettes en aluminium, les aérosols non toxiques), les emballages en carton, les suremballages en carton et boîtes en carton et les briques alimentaires.
- Journaux magazines : papiers (de bureau...), journaux, magazines, prospectus sans films plastiques.
- Verres en mélange : bouteilles, canettes, bocaux et pots en verre blanc ou de couleur

### **Ordures ménagères :**

Sont considérés comme « ordures ménagères (OM) », ou déchets ménagers, les déchets issus de l'activité quotidienne des ménages. La composition des ordures ménagères est très variée. On y trouve notamment des matières organiques putrescibles (éventuellement compostables dans les jardins en amont des circuits de collecte) et de nombreux matériaux recyclables issus des emballages : verre, métal, matière plastique, carton...

***Ordures ménagères= ordures ménagères résiduelles + déchets recyclables***

### **Déchets « assimilés »**

Sont considérés comme déchets « assimilés » tous déchets dont la nature est identique à celle des déchets ménagers mais produits par une activité professionnelle (commerçants, artisans...) Tous déchets sauf gravats

Circulaire du 18 mai 1977 mentionne que le service d'élimination des déchets "comprend aussi les déchets d'autre origine qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risques pour les personnes et l'environnement, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages".

*Rappel : Article L541-2 du code de l'environnement. « Toute personne qui produit ou détient des déchets (...), est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets. L'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie ».*

### **Collecte en régie :**

Le SIRED assure avec son propre personnel la gestion du service

## **III - FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIRED**

### **1. La collecte des ordures ménagères résiduelles**

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont tous les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et bureaux, les balayures et résidus divers.

Ces déchets sont collectés en porte à porte par nos camions bennes ordures ménagères. Les OMr sont compactées sur notre quai de transfert à Branges puis sont transportées au centre d'enfouissement technique de Chagny



## 2- Le quai de transfert

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont regroupées au quai de transfert de Branges. Les camions déversent leur contenu d'OMR dans des bennes qui sont compactées. Puis les agents du SIVOM transportent ses bennes étanches compactes jusqu'au centre d'enfouissement technique de Chagny

## 3- Le centre d'enfouissement technique :

Lorsque les camions du SIVOM arrivent sur le site du centre d'enfouissement, ils passent sur un pont bascule afin d'établir des bons de pesés puis un portique de détection radioactive. Ensuite ils se dirigent vers les casiers pour décharger leurs OMR.

Un casier est un trou d'environ 5 000 m<sup>2</sup> où sont déposés les OMR. Cette alvéole est protégée d'une géo-membrane dans le fond puis remplie de déchets sur 12 m de hauteur. Une fois rempli, le casier est recouvert d'argile. On récupère alors les jus (lixiviats) et le gaz produit.

## 4- La collecte du méthane :

Des puits d'extraction sont alors installés pour récupérer les gaz produits (méthane). Ce méthane est alors envoyé dans des turbines et transformé en électricité, revendue à EDF

## 1- Collecte

Elle est réalisée par 5 équipes (1 chauffeur + 2 éboueurs), sur des circuits de ramassage établis en collaboration avec les élus locaux. Chaque équipe travaille 35 heures sur 5 jours.

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue sur Louhans de 1 à 2 fois selon les quartiers (centre ville 2 passages).

Les 44 autres communes sont collectées 1 fois par semaine



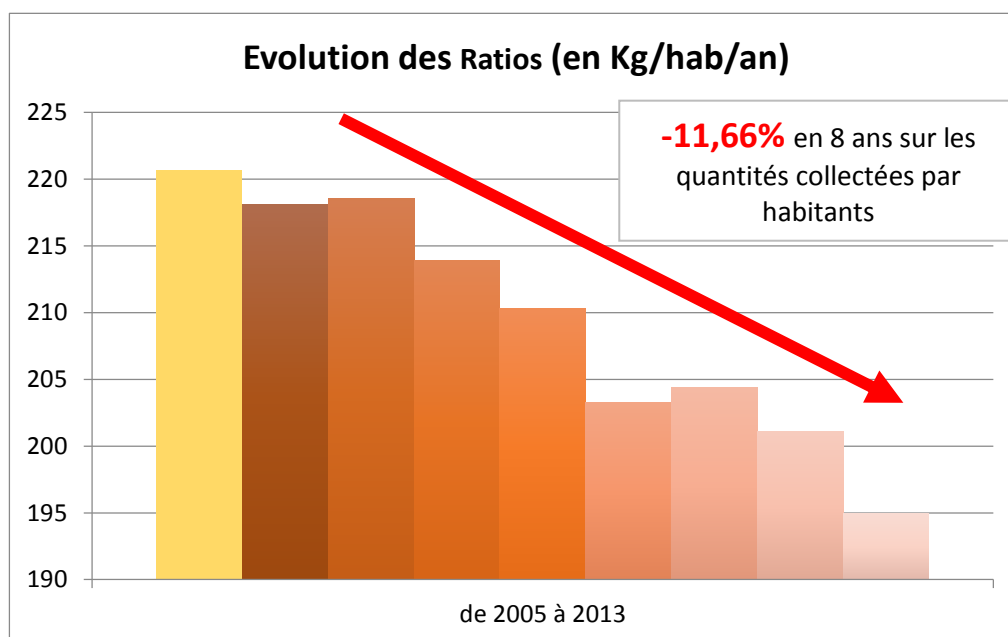
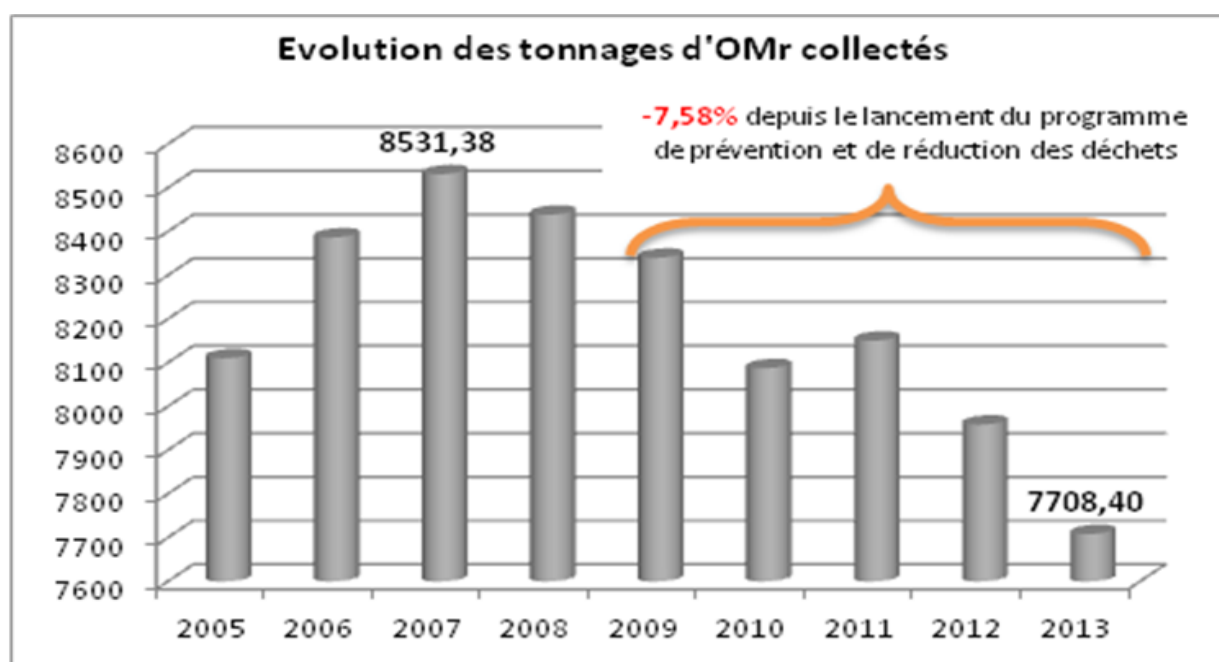


**La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées et traitées en 2013 est de 7708,40 Tonnes soit 194,93 Kg/ hab/an.**

Flux	Tonnages 2013	Ratios 2013 (kg/hab)	Tonnages 2012	Ratios 2012 (kg/hab)	Moyenne Départementale* (kg/hab)
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	<b>7708,40</b>	<b>194,93</b>	<b>7958,66</b>	<b>201,08</b>	<b>222</b>

\* Année de référence 2012

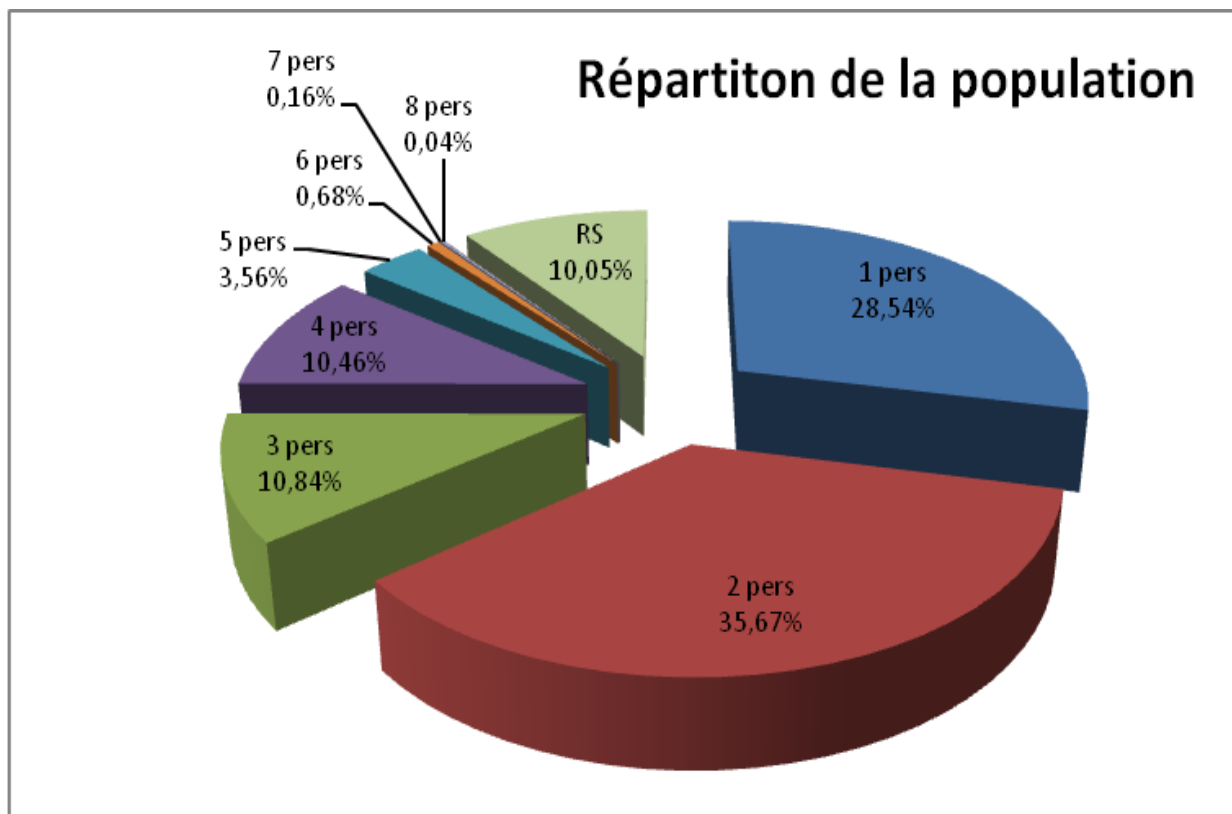
Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté en 2013 a bien diminué depuis quelques années. -7,58% depuis le lancement du programme de prévention et de réduction des déchets, en 2009. Entre 2012 et 2013 les quantités collectées ont réduit de 3.14%. Les ratios (quantités en Kg/hab) ont réduit de 3.06%.



## La population du SIRED du Louhannais :

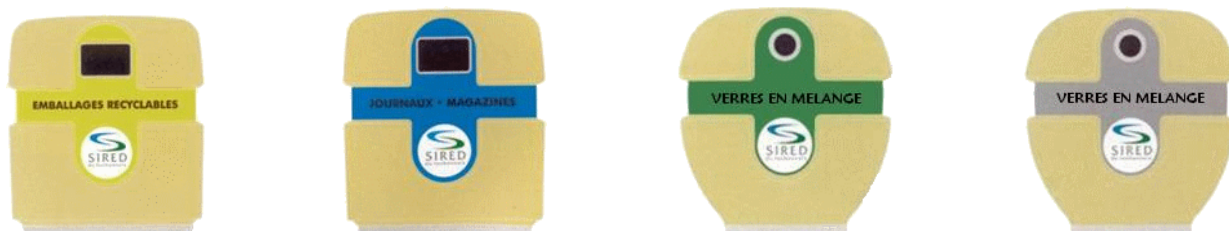
FOYER	collecte 1 fois par semaine OMr	collecte 1 fois par semaine OMr +1 tous les 15j pour les emballages	collecte 2 fois par semaine OMr +1 tous les 15j pour les emballages	
	Les communes du SIVOM exceptées Branges, Cuiseaux, Cuisery, Louhans- Chateaufort et Sornay	Les communes de Branges, Cuiseaux, Cuisery, Louhans- Chateaufort et Sornay	Zone 3 de Louhans et Z1 de Cuisery	
1 pers	3067	2044	324	5435
2 pers	4375	2328	90	6793
3 pers	1395	616	53	2064
4 pers	1381	598	14	1993
5 pers	487	180	11	678
6 pers	89	41	0	130
7 pers	18	12	0	30
8 pers	8	0	0	8
RS	1661	253	1	1915
<b>TOTAL</b>	<b>12481</b>	<b>6072</b>	<b>493</b>	<b>19046</b>
<i>Population</i>	<b>26 346</b>	<b>12 423</b>	<b>775</b>	<b>39544</b>
	66,62%	31,42%	1,96%	
<i>Population 2012</i>	<b>26 269</b>	<b>12471</b>	<b>839</b>	<b>39579</b>
professionnel	941		764	1705
Professionnels 2012	975		787	1762

La population a diminué de 35 usagers soit 0.088%



## 2. La collecte sélective

Le SIRED a mis en place à partir d'Octobre 1999, 80 points d'apport volontaire dans les communes aujourd'hui 89 sont installés sur l'ensemble du territoire plus 5 conteneurs de journaux magazines et 3 de verres de couleur. Chaque point est composé de 4 conteneurs au minimum.



La collecte est effectuée en régie par un camion-grue. Ces déchets transitent par le quai de transfert puis sont acheminés vers un centre de tri en vue de leur revalorisation.

Le tri, conditionnement et revalorisation des déchets issus de la collecte sélective sont effectués par une entreprise privée dans le cadre d'un marché de prestations de services.

Pour augmenter la quantité d'emballages recyclables collectée, le SIRED du Louhannais a mis en place à partir du 1<sup>er</sup> mars 2003 la collecte sélective en porte à porte. Les habitants des communes de Cuiseaux, Cuisery, Branges, Sornay, Louhans-Chateaufort ont été équipés de sacs jaunes translucides collectés tous les quinze jours à domicile.

Pour ces 5 communes, des sacs jaunes sont distribués chaque année, accompagnés d'un calendrier de collecte.

Dans ces sacs jaunes sont collectés les emballages recyclables suivants : les bouteilles et flacons en plastique, les cartonnets, les briques alimentaires ainsi que les emballages métalliques.

La collecte est réalisée par un camion-benne, l'équipe est formée d'un chauffeur et d'un rippeur.

- Louhans et Chateaufort sont collectées le mardi une semaine sur deux.
- Cuisery et Cuiseaux sont collectées le mercredi une semaine sur deux.
- Branges et Sornay, le jeudi une semaine sur deux.

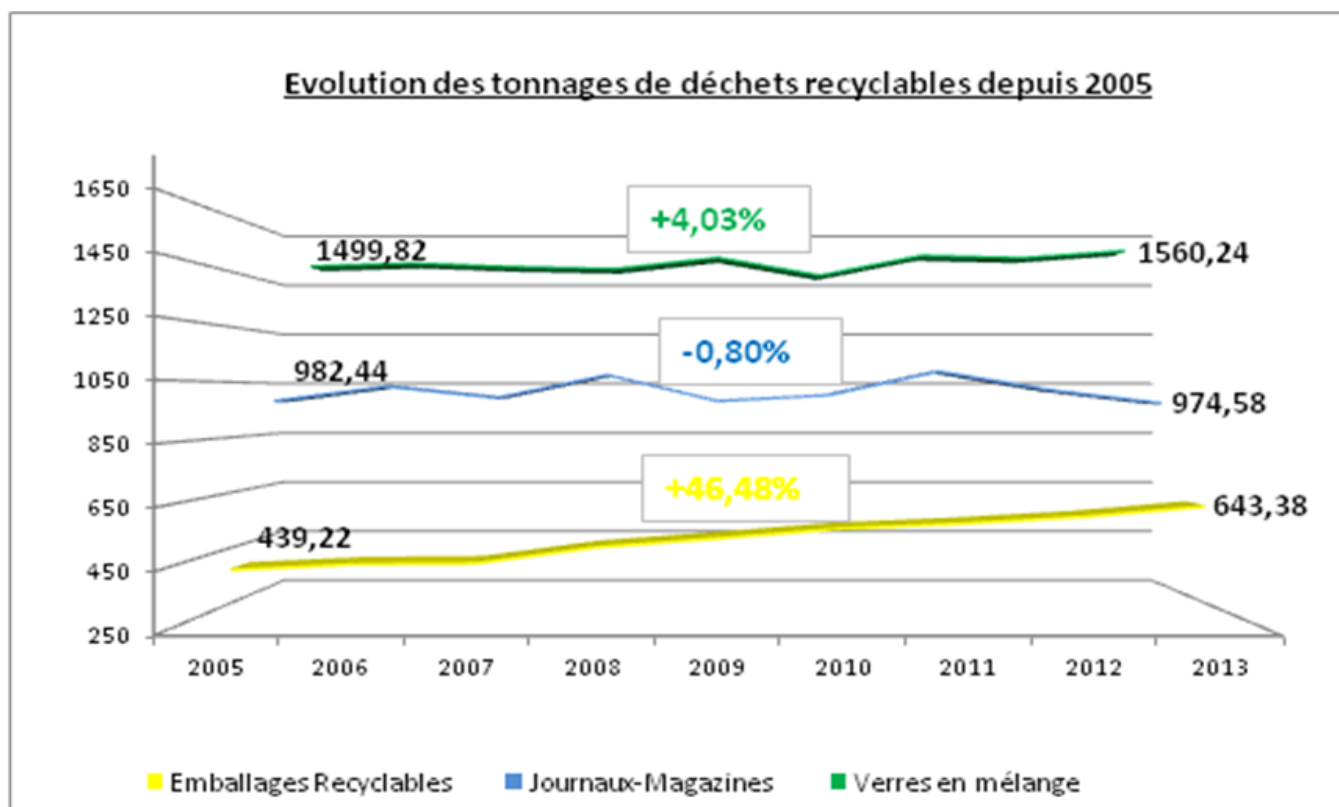
Matériau	Collecte en PAP	Collecte en PAV	Habitants desservis
Emballages	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	13 198 en PAP+ PAV et 39 544 en PAV
Papiers-Journaux-Magazines		<input checked="" type="checkbox"/>	39 544
Verres		<input checked="" type="checkbox"/>	39 544

PAV : Point d'Apport Volontaire

PAP : Porte à Porte

## A - Evolution des tonnages collectés entre 2005 et 2013

	Emballages Recyclables	Journaux-Magazines	Verres en mélange	TOTAUX
<b>2005</b>	439,22	982,44	1499,82	<b>2921,48</b>
<b>2006</b>	457,14	1033,2	1511,1	<b>3001,44</b>
<b>2007</b>	460,24	993,1	1497,24	<b>2950,58</b>
<b>2008</b>	512,24	1074,02	1490,08	<b>3076,34</b>
<b>2009</b>	541,08	981,4	1533,18	<b>3055,66</b>
<b>2010</b>	572,08	1002,53	1464,62	<b>3039,23</b>
<b>2011</b>	588,48	1086,58	1541,32	<b>3216,38</b>
<b>2012</b>	610,5	1021,32	1532,6	<b>3164,42</b>
<b>2013</b>	643,38	974,58	1576,72	<b>3194,68</b>
<b>Evolution 2005/2013</b>	<b>46,48%</b>	<b>-0,80%</b>	<b>5,13%</b>	<b>9,35%</b>
<b>Evolution 2012/2013</b>	5,39%	-4,58%	2,88%	<b>0,96%</b>



En 9 ans, la répartition des déchets recyclables a bien évolué :

En 2005, les emballages représentaient 15%, les papiers, journaux magazines 34% et les verres 51%.

En 2013, les emballages représentaient 20%, les papiers, journaux magazines 31% et les verres 49%.

**C'est-à-dire que les quantités d'emballages collectées ont augmenté de plus de 45% et celles des verres de 4,03%. Pour les papiers, elles ont diminué de 0,80% entre 2005 et 2013.**

## B - Bilan des ratios d'emballages recyclables, de journaux, de verres(en Kg/habitant/an)

	Porte à porte			Apport Volontaire			Total		
	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi	Total collecté en tonnes	Population totale desservie	Quantités collectées en kg/hab desservi
<b>Emballages</b>	168,19	13 198	12,74	355,15	26 346	13,48	516,74	39 544	13,07
<b>Journaux et magazines</b>				974,58	39 544	24,65	974,58	39 544	24,65
<b>Verre</b>				1576,72	39 544	39,87	1 576,72	39 544	39,87
<b>Refus de tri emballages</b>	36,14	13 198	2,74	90,50	26 346	3,44	126,64	39 544	3,20
<b>TOTAL</b>	<b>207,41</b>	<b>13 198</b>	<b>15,48</b>	<b>2996,95</b>		<b>81,43</b>	<b>3194,68</b>	<b>39 544</b>	<b>80,79</b>

Refus de tri des emballages : 19,68% (pour rappel 19,05% en 2012)

- En moyenne, refus de tri des emballages en PAP : 15 % sur 31,76% des tonnages d'emballages collectés.
- En moyenne, refus de tri des emballages en PAV : 20 % sur 68,24% des tonnages d'emballages collectés.

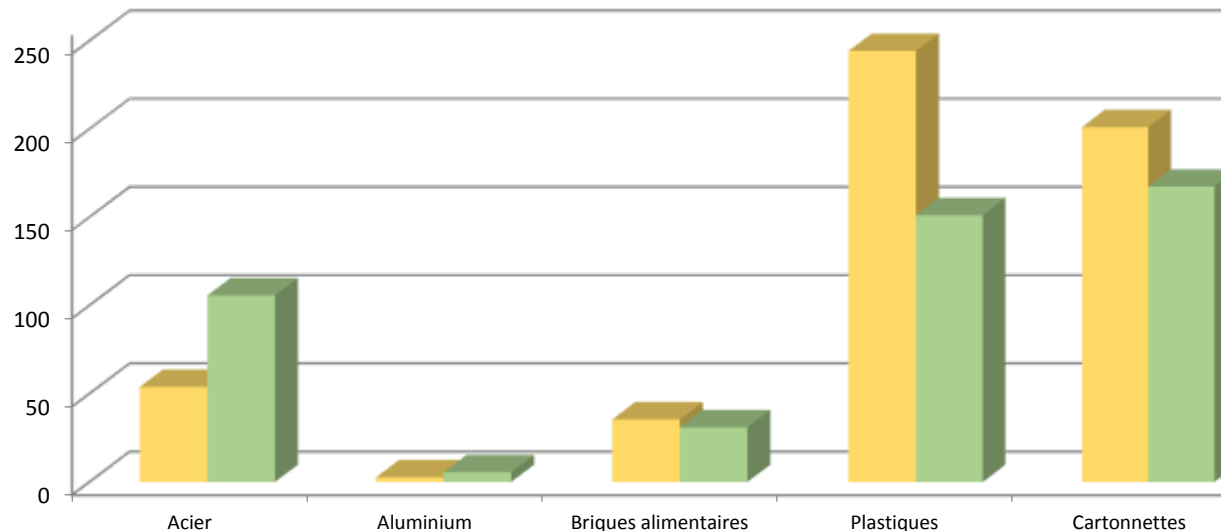
Attention les quantités collectées ne sont pas les quantités recyclées.

**Quantités collectées = quantités recyclées + refus**

### Evolution des quantités des matériaux recyclés

Matériaux	Quantités en tonnes 2013	Quantités en tonnes 2012	Evolution des tonnages
Acier	105,68	53,86	+ 96,2%
Aluminium	5,50	2,66	+ 106,6%
Briques alimentaires	30,99	35,45	-12,6%
Plastiques	151,16	244,29	-38,1%
Cartonnettes	167,34	201,04	-16,8%
Refus emballages	126,64	109,51	+15,64%
Verres	1560,24	1532,68	+ 1,8%
Journaux Magazines	974,58	1021,32	-4,6%
<b>Total déchets recyclables</b>	<b>2 995,49</b>	<b>3 091,30</b>	<b>-3,1%</b>

### **Evolution des matières recyclées entre 2012 et 2013**



Attention, les chiffres des tonnages recyclés sont à relativiser. En effet, il existe, d'une année sur l'autre, des stocks dans les centres de tri pour certains matériaux...si une livraison est faite le 2 janvier au lieu de 31 décembre, les évolutions peuvent être très importantes et donc faussées.

<b>Matériaux triés</b>	<b>Repreneurs désignés par le contrat Eco-Emballages</b>
<u>Emballages Recyclables :</u> -Bouteilles et flacons plastique (PET/PEHD) -Acier -Aluminium -Briques alimentaires -Cartonnettes (EMR)	« Valorplast » à Puteaux (92) « Arcelor Packaging International » à Paris (75) « Regeal Affimet » à Compiègne (60) « Novatissue » à Laval sur Vologne (88) « DS SMITH CHOUANARD » à Coullons (45)
<u>Journaux-Magazines</u>	« Norske Skog Golbey SA » à Golbey (88)



## C - Bilan des soutiens financiers issus de la collecte sélective des emballages recyclables

Avec le barème E, les aides d'Eco-Emballages dépendent des quantités collectées.

Matériaux	tonnes collectées en 2013	tonnes soutenues en 2013	performance (Kg/hab/an)	SOUTIENS MATIERE par Eco Emballages			
				soutien unitaire (€)	soutiens de base	soutiens de performance et recyclage	soutien total
Plastique	151,16	151,16	4,023	596,00 €	90 088,38 €	41 891,10 €	131 979,48 €
Acier	105,69	105,69	2,813	62,00 €	6 552,84 €	3 047,07 €	9 599,91 €
Aluminium	5,50	5,50	0,146	278,00 €	1 529,28 €	711,12 €	2 240,40 €
Briques alimentaires	30,99	30,99	0,825	234,00 €	7 251,43 €	3 371,91 €	10 623,34 €
Cartonnettes+ cartons déchèteries	601,90	461,92	12,294	202,00 €	93 306,83 €	43 387,68 €	136 694,51 €
Verres	1560,24	1560,24	41,528	4,40 €	6 865,06 €	3 192,25 €	10 057,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>2455,48</b>	<b>2315,49</b>	<b>61,630</b>	<b>1 376,40 €</b>	<b>205 593,81 €</b>	<b>95 601,13 €</b>	<b>301 194,94 €</b>
Tarif à l'adaptation et à l'amélioration locale					39 905,68 €	18 556,14 €	58 461,82 €
Total HT					<b>245 499,49 €</b>	<b>114 157,27 €</b>	<b>359 656,76 €</b>
Autres soutiens :							
Soutien à l'action de sensibilisation					19 281,65 €	8 965,98 €	28 247,63 €
Soutien au développement durable					16 447,46 €		16 447,46 €
Soutien autres valorisation					8 265,62 €		8 265,62 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>2 455,48 €</b>	<b>2 315,49 €</b>	<b>61,63 €</b>	<b>273 046,76 €</b>	<b>123 123,25 €</b>	<b>412 617,47 €</b>

Rappel en 2012 nous avons eu un soutien total de 433 710,17€ soit une baisse de 6,26% des aides Eco-Emballages.

A ce jour, 369 600€ nous ont été versés, le liquidatif nous sera versé dans le 2ème trimestre 2014.

### Recettes des matériaux vendus aux repreneurs agréés par Eco-Emballages :

	année 2009	année 2010	année 2011	année 2012	année 2013	Evolution 2012/2013
Plastique	15 179,82 €	38 164,31 €	100 334,99 €	76 072,05 €	41 823,02 €	-45,02%
Acier	2 072,10 €	8 930,48 €	14 157,17 €	6 669,75 €	11 803,92 €	76,98%
Aluminium	581,65 €	1 933,58 €	1 585,75 €	1 370,03 €	2 077,99 €	51,67%
Briques alimentaires	- €	- €	- €	- €	- €	
Cartonnettes	2 937,79 €	12 743,21 €	23 325,08 €	15 609,06 €	13 245,47 €	-33,08%
Papiers Journaux Magazines	44 192,44 €	45 143,93 €	48 928,70 €	49 008,80 €	42 205,20 €	-13,88%
Verres en mélange	38 747,62 €	40 670,46 €	40 904,92 €	38 930,07 €	40 176,18 €	3%

TOTAL

103 711,41 €

147 585,97 €

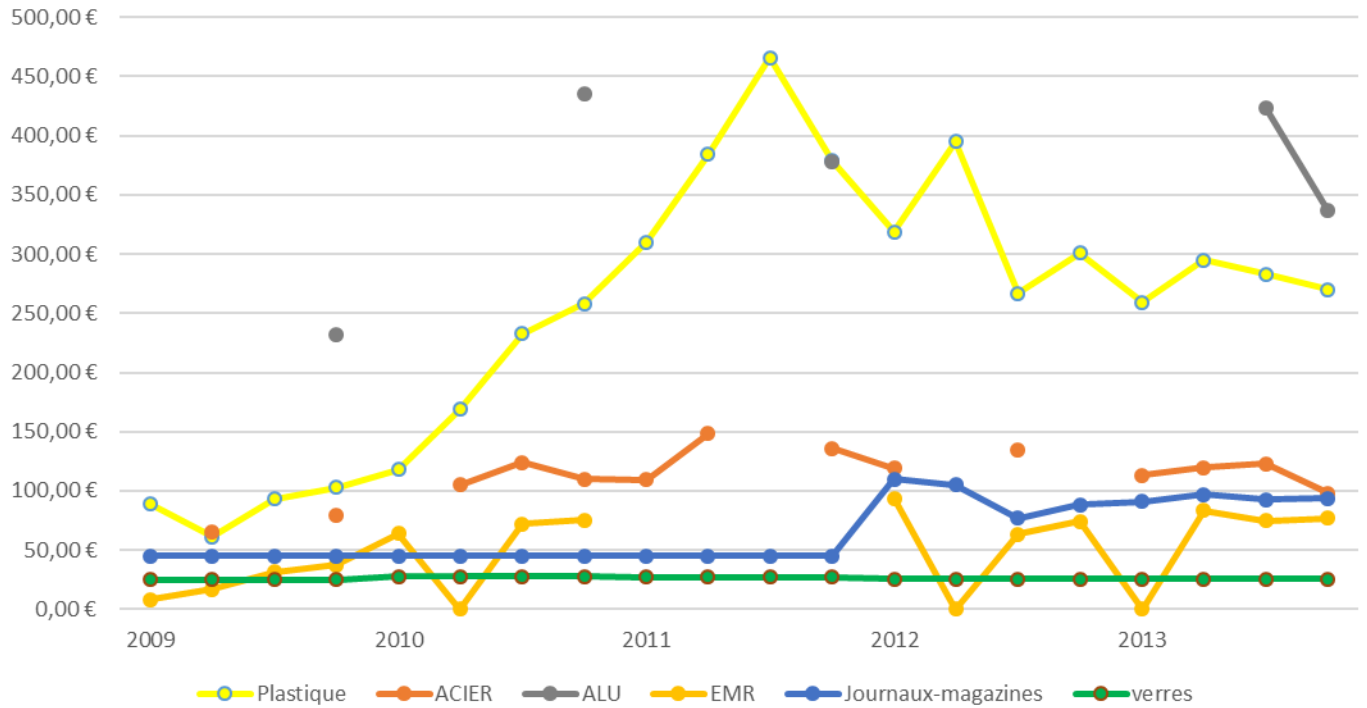
229 236,62 €

187 659,77 €

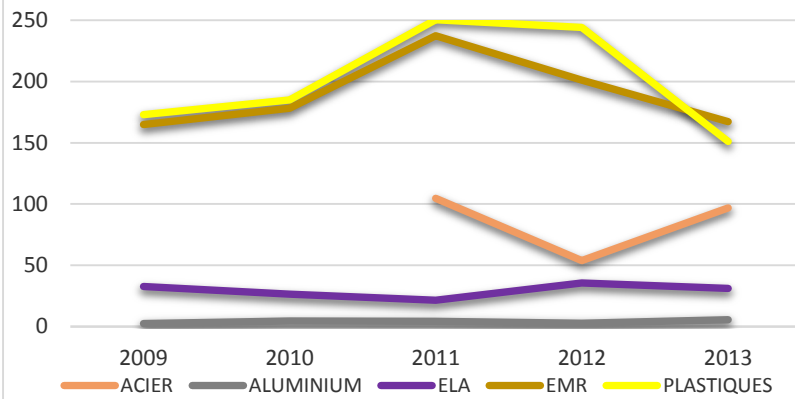
151 331,78 €

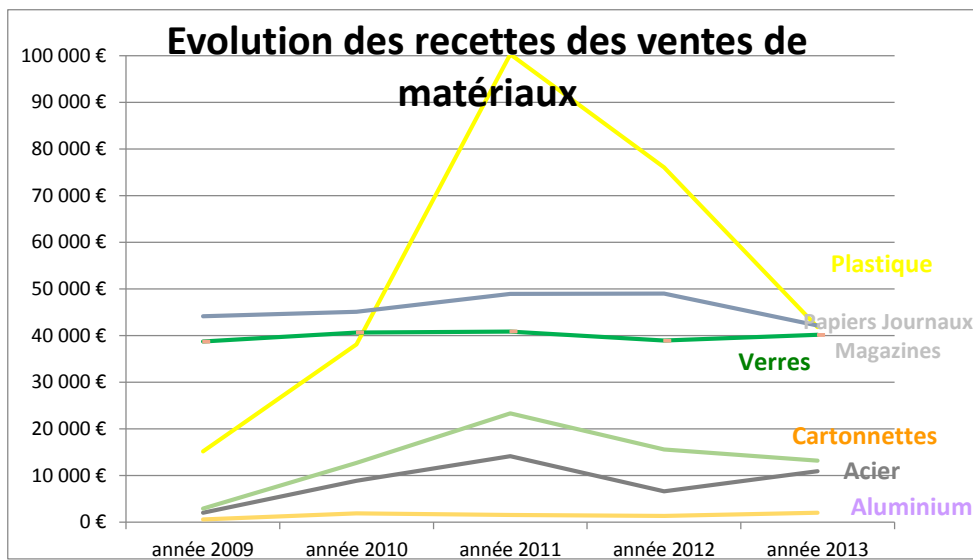
-19,36%

### Evolution prix de reprise



### Evolution des tonnages





La baisse de 19,36% des rachats est principalement due à la chute des plastiques. - 34 249,03€. Sur les retours de 151 331,78 € au total

### 3. Les déchèteries

Le SIRED a mis en place 6 déchèteries à LOUHANS, CUISEAUX, CUISERY (depuis Juillet 1995) et LE FAY, ST-ANDRE-EN-BRESSE, MENETREUIL (depuis Octobre 1999).

Les déchèteries sont destinées à recevoir les déchets des ménages autres que les ordures ménagères, soit : les cartons, ferrailles, encombrants, huiles de vidange, huile de friture, batteries, piles, déchets ménagers spéciaux (DMS), gravats, déchets verts, déchets d'équipements électriques et électroniques, l'amiante en petites quantités.



DÉCHETS VERTS



TOUT-VENANT



MÉTAUX



CARTONS



GRAVATS / INERTES



TEXTILES



HUILES DE VIDANGE



HUILES DE FRITURE

#### Déchets d'Elements Electriques et Electroniques (DEEE)



RÉFRIGÉRATEURS  
CONGÉLATEURS



GROS  
ÉLECTROMÉNAGER



ÉCRANS



PETITS APPAREILS  
MÉNAGERS



BATTERIES



DÉCHETS DANGEREUX  
DES MÉNAGES



LAMPES



PILES  
ET ACCUMULATEURS

Elles sont également ouvertes aux artisans et commerçants sous certaines conditions. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005, une facturation est appliquée, pour les professionnels, au-delà du 2<sup>ème</sup> m<sup>3</sup> et jusqu'à 5 m<sup>3</sup> par apport hebdomadaire quelle que soit la déchetterie utilisée.

Les déchets apportés sont facturés au tarif de 10 €/m<sup>3</sup>. Les usagers professionnels doivent se faire connaître du gardien et signer le bon de prise en charge mentionnant le volume et la nature des déchets à facturer.

Les professionnels extérieurs au SIRED, ayant un chantier sur le secteur, seront facturés à partir du premier apport au tarif de 30 €/m<sup>3</sup>.

Les déchèteries sont la propriété du SIVOM mais leur exploitation est confiée à plusieurs entreprises, dans le cadre d'un marché de prestations de service.

PRESTATIONS	ENTREPRISES
Gardiennage	Bourgogne Déchets Services Ruffey les Beaune (21)
Evacuation et transport des déchets verts	
Evacuation et transport des Déchets Non recyclables (Tout venant)	
Evacuation et transport des cartons	
Evacuation et transport de la ferraille	Bresse Récup' Louhans (71)
Evacuation et transport du bois traité	
Evacuation et transport des Déchets Ménagers Spéciaux	Triadis services Beaufort (39)
Evacuation et transport des batteries	
Evacuation et transport des déchets d'amiante	
Transport des gravats au lieu de traitement	Marmont Louhans (71)

Horaires d'ouvertures des déchèteries :

LOUHANS - Montée de Saint-Claude

Hiver (du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
<b>Lundi</b>		14h00-17h00
<b>Mardi</b>	9h00-12h00	14h00-17h00
<b>Mercredi</b>	9h00-12h00	14h00-17h00
<b>Jeudi</b>	9h00-12h00	14h00-17h00
<b>Vendredi</b>	9h00-12h00	14h00-17h00
<b>Samedi</b>	9h00-12h00	14h00-17h00

Eté (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre)		
	Matin	Après-Midi
<b>Lundi</b>		14h00-18h00
<b>Mardi</b>	9h00-12h00	14h00-18h00
<b>Mercredi</b>	9h00-12h00	14h00-18h00
<b>Jeudi</b>	9h00-12h00	14h00-18h00
<b>Vendredi</b>	9h00-12h00	14h00-18h00
<b>Samedi</b>	9h00-12h00	14h00-18h00

CUISEAUX - Route de Dommartin

CUISERY - Z.I. Route de Tournus

LE FAY - Route de Savigny en Revermont - "Les Guenots"

<b>Hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)</b>		
	<b>Matin</b>	<b>Après-Midi</b>
<b>Lundi</b>		14h00-17h00
<b>Mardi</b>		
<b>Mercredi</b>		14h00-17h00
<b>Jeudi</b>		
<b>Vendredi</b>		14h00-17h00
<b>Samedi</b>	9h00-12h00	14h00-17h00

<b>Été (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre)</b>		
	<b>Matin</b>	<b>Après-Midi</b>
<b>Lundi</b>		14h00-18h00
<b>Mardi</b>		
<b>Mercredi</b>		14h00-18h00
<b>Jeudi</b>		
<b>Vendredi</b>		14h00-18h00
<b>Samedi</b>	9h00-12h00	14h00-18h00

MENETREUIL - Route de la Chapelle-Thècle - "Varamagnien"

SAINT ANDRE EN BRESSE - Le Bourg - "Thien"

<b>Hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)</b>		
	<b>Matin</b>	<b>Après-Midi</b>
<b>Lundi</b>		14h00-17h00
<b>Mardi</b>		
<b>Mercredi</b>		14h00-17h00
<b>Jeudi</b>		
<b>Vendredi</b>		
<b>Samedi</b>	9h00-12h00	14h00-17h00

<b>Été (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre)</b>		
	<b>Matin</b>	<b>Après-Midi</b>
<b>Lundi</b>		14h00-18h00
<b>Mardi</b>		
<b>Mercredi</b>		14h00-18h00
<b>Jeudi</b>		
<b>Vendredi</b>		
<b>Samedi</b>	9h00-12h00	14h00-18h00

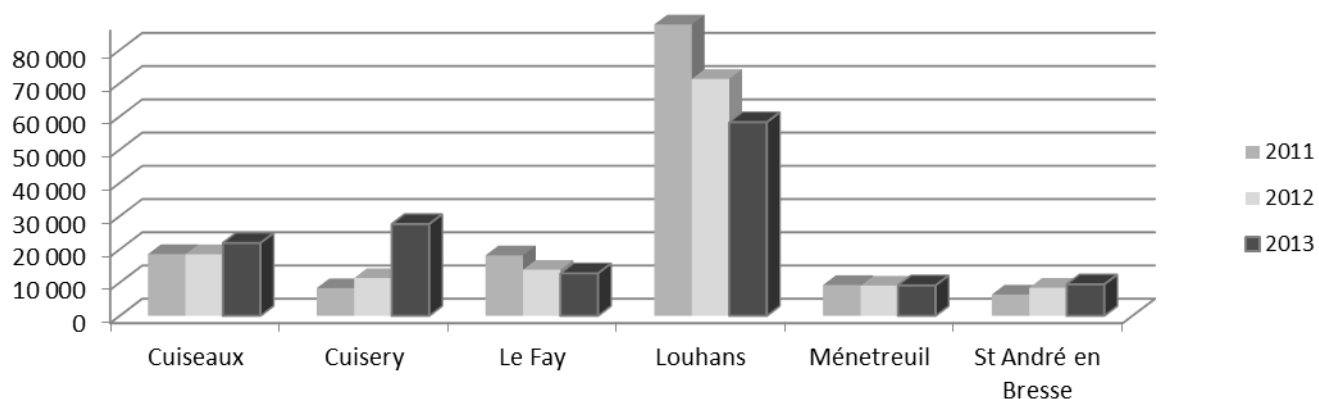
### Nombre de visiteurs :

	Nbre de visites			Evolution
	2011	2012	2013	
déchèteries				
Cuiseaux	18 545	18 516	21908	18,32%
Cuisery	8 313	11 356	27591*	142,96%
Le Fay	18 165	13 860	12 769	-7,87%
Louhans	87 650	71 260	58 250	-18,26%
Ménetreuil	9 265	9 088	9 141	0,58%
St André en Bresse	6 389	8 418	9 455	12,32%
<b>TOTAL</b>	<b>148 327</b>	<b>132 498</b>	<b>139 114</b>	4,99%

Le chiffre des fréquentations de Cuisery sont peu fiables. En effet, les 27 591 sont une extrapolation par rapport aux quantités collectées. Seul 2 140 visites ont été notées par la gardienne.



## Nombre de visites



### BILAN D'EXPLOITATION DES 6 DECHETERIES :

Catégories de déchets	2011	2012	2013	Evolution		Répartition	
				2012/2013		2012	2013
Cartons	355,14	348,45	401,12	15,12%	↗↗	3,55%	3,92%
Ferrailles	673,24	548,92	600,14	9,33%	↗	5,60%	5,86%
D N R	2142,34	2123,18	2338,96	10,16%	↗	21,66%	22,84%
DEEE	350,115	343,95	345,81	0,54%	↗	3,51%	3,38%
Déchets verts	3267,5	3360,22	3454,88	2,82%	↗	34,28%	33,73%
Gravats	1878,96	1701,06	1498,86	-11,89%	↘↘	17,35%	14,63%
Bois	1132,82	1183,08	1412,72	19,41%	↗↗	12,07%	13,79%
Vêtements/ chaussures	54,554	52,269	59,993	14,78%	↗↗	0,53%	0,59%
D D M	91,736	83,808	84,03	0,26%	↗	0,85%	0,82%
Batteries	1,727	2,233	2,32	3,90%	↗	0,02%	0,02%
Huile alimentaire	2,872	2,947	3,67	24,53%	↗↗	0,03%	0,04%
Huiles de vidange	12,78	13,136	8,37	-36,28%	↘↘	0,13%	0,08%
Piles	5,01	5,142	5,494	6,85%	↗	0,05%	0,05%
Lampes à économies d'énergie	0,874	0,944	0,971	2,86%	↗	0,01%	0,01%
Fibro-ciment Amiante	29,937	33,3	25,2	-24,32%	↘↘	0,34%	0,25%
<b>TOTAL</b>	<b>9999,61</b>	<b>9802,64</b>	<b>10242,54</b>	<b>4,49%</b>	↗		

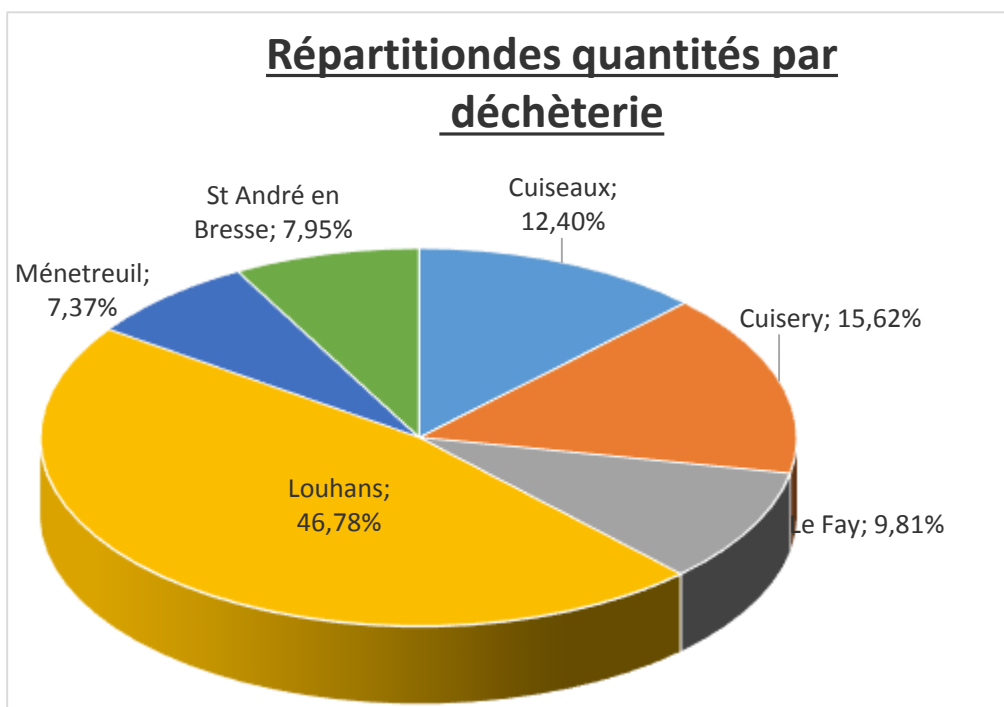
DNR : Déchets Non Recyclables

DEEE : Déchets d'Eléments Electriques et Electroniques

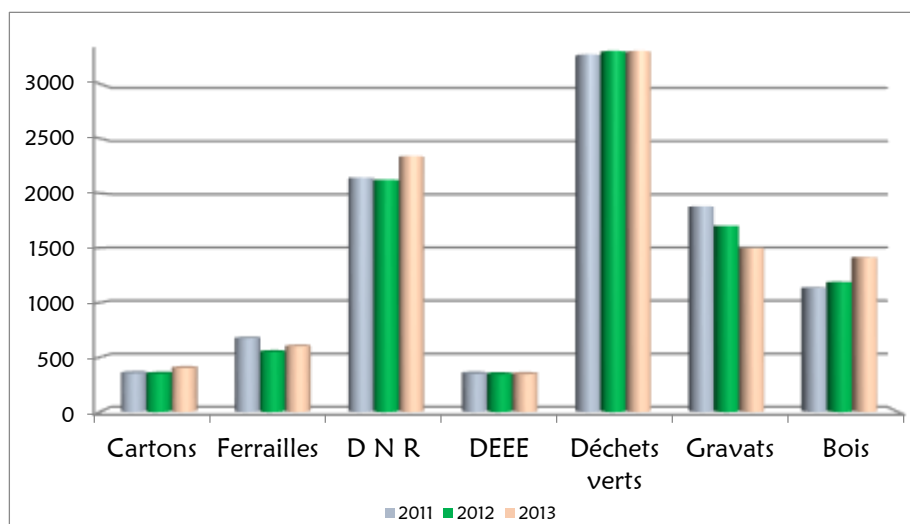
DDM : Déchets Dangereux des Ménages

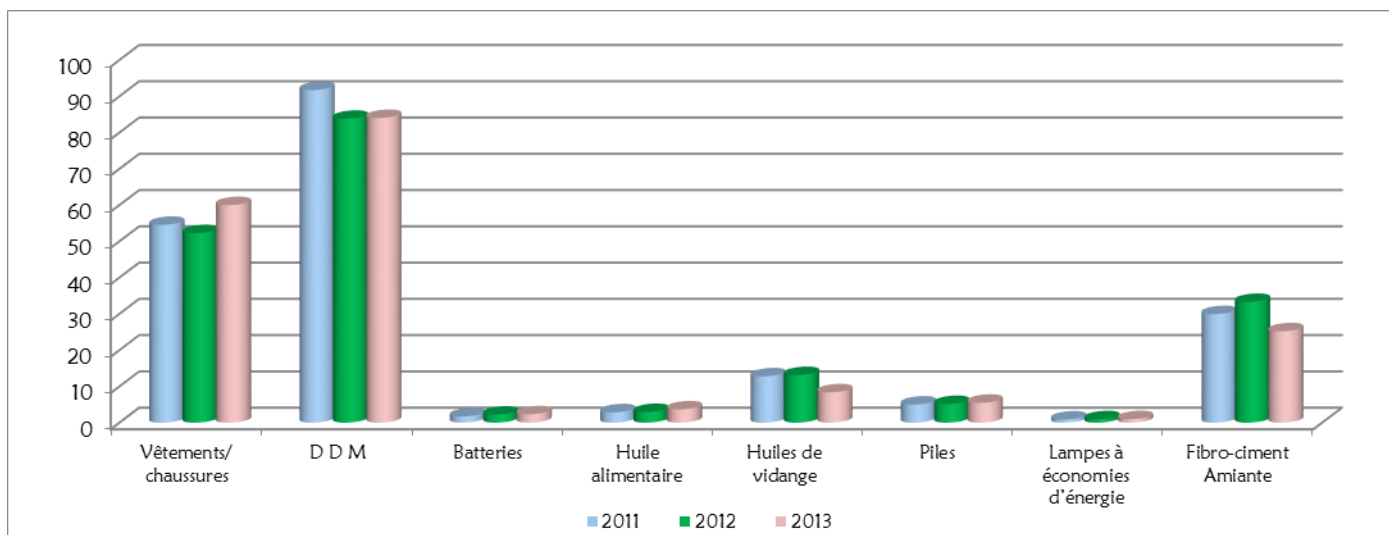
Après une légère baisse (-1,97%) entre 2011 et 2012, les quantités collectées en 2013 ont augmenté de 4,49% avec une grosse progression du bois (+19,41%)

Les huiles alimentaires et les vêtements chaussures augmentent, toutefois les quantités sont minimes sur l'ensemble des déchets collectés.



### TONNAGES 2011 à 2013





### Coûts :

Catégories de déchets	Tonnage 2013	Coûts d'évacuation + traitement	Rachat
Cartons	401,12	38 182,74 €	40 517,93 €
Ferrailles	600,14	- €	56 905,69 €
D N R	2338,96	88 295,74 €	
DEEE	345,81	- €	
Déchets verts	3454,88	159 200,87 €	
Gravats	1498,86	10 633,59 €	
Bois	1412,72	98 015,08 €	
Vêtements/ chaussures	59,993	- €	
D D M	84,03	69 441,87 €	
Batteries	2,32	436,12 €	771,59 €
Huile alimentaire	3,67	- €	
Huiles de vidange	8,37	- €	
Piles	5,494	- €	
Lampes à économies d'énergie	0,971	- €	
Fibro-ciment Amiante	25,2	11 184,32 €	
<b>TOTAL</b>	<b>10 242,538</b>	<b>475 390,33 €</b>	<b>98 195,22 €</b>

20,66%

Entre 2012 et 2013, les coûts d'évacuation et de traitement ont augmenté de 4,5% tandis que les retours financiers de rachat ont diminué de 9%, soit une augmentation de 8,46% des coûts.

### ***D'autres coûts en déchèterie :***

Après Louhans en 2008, Cuisery en 2009, Cuiseaux en 2010, Le Fay en 2011 et Ménetreuil en 2012, Saint André en Bresse à été rénové pour un total de 156 893,55€ HT. De plus certains aménagements ont été faits sur la déchèterie de Louhans (Bungalow DMS) pour un total de 46 553,32€ HT. Des caméras ont été installées sur les déchèteries de Cuisery, Le Fay et Louhans, afin de réduire le vandalisme, pour un total de 25 378€ HT.

## **4. Le traitement des déchets ménagers**

	<b><u>MATERIAUX</u></b>	<b><u>TRAITEMENT</u></b>
	Ordures ménagères résiduelles (collecte non sélective)	Elles sont enfouies au centre de stockage des déchets ultimes du SMET Nord Est 71 situé à Chagny
DECHETS RECYCLABLES	Emballages Recyclables : Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartonnets et briques alimentaires	Ils sont triés par matière au centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à Ruffey les Beaune, puis sont transportés vers les usines de recyclage dans le cadre de la garantie de reprise d'Eco-Emballages
	Papiers, Journaux Magazines	Ils sont triés au centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à Beaune, puis sont transportés vers les usines de recyclage
	Les verres	Un léger tri des erreurs est fait puis ils sont évacués vers l'usine de recyclage Saint Gobain à Chalon sur Saône

	<u>MATERIAUX</u>	<u>TRAITEMENT</u>
DECHETERIES	Déchets verts	Ils sont transférés des 6 déchèteries vers la plate-forme de compostage d'Allériot par la société BDS
	Gravats	Ils sont transférés des 6 déchèteries vers un site de concassage d'une entreprise privée à Branges par le SIRED lui-même
	Cartons	Ils sont collectés par l'entreprise BDS de Louhans et transporté à la papeterie Norske skog à Golbey (88)
	Ferraille	Elle est transférée des 6 déchèteries vers le site de Bresse Récup' pour être retriée puis livrée aux établissements Desplat à Chalon sur Saône qui les conditionnent et remis au broyeur, fonderie, affineur
	Déchets Non Recyclables	Ils sont transférés des 6 déchèteries au centre de stockage des déchets ultimes du SMET Nord Est 71 situé à Chagny par la société BDS
	Bois	Il est transféré des 6 déchèteries vers Vert energie 39 à Ruffey sur Seille, par Bresse récup' pour être transformé en plaquette pour chaufferie
	Textiles	Collecte par l'entreprise Relais de Crissey
	Déchets d'Eléments Electriques et Electroniques (DEEE)	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Derichbourg puis dirigés vers les usines de recyclage selon le type (Gros Electroménagers Froid, Gros Electroménagers hors Froid, Ecrans et Petits Appareils en mélange)
	Huile végétale	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Triadis
	Huiles minérales	Collecte sur les 6 déchèteries par la Sevia Veolia et traitement par l'entreprise S H R U U de Brazey en plaine
	Lampes à économie d'énergie	Collecte sur les 6 déchèteries avec regroupement au SIVOM du Louhannais puis dirigées vers le recycleur
	Batteries	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Triadis et traitement chez Tredi à Salaize sur Sanne
	Piles	Collecte sur les 6 déchèteries par EPUR et traitement par l'entreprise COREPILE à Paris
	Peintures, solvants	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Triadis et traitement chez Tredi à Salaize sur Sanne

\*Société BDS= Bourgogne Déchets Services à Beaune

# LE CHEMIN DES DECHETS: Collecte, Tri et Traitement

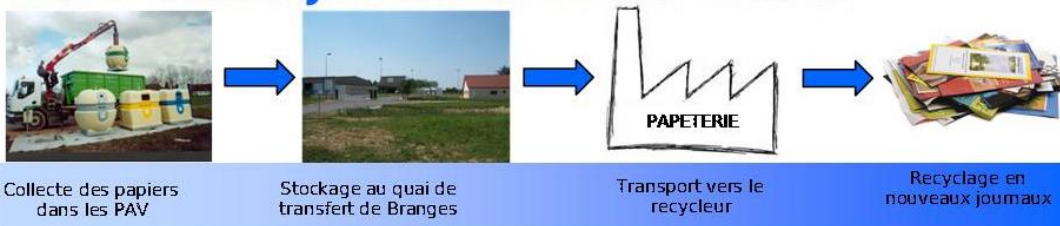
## LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



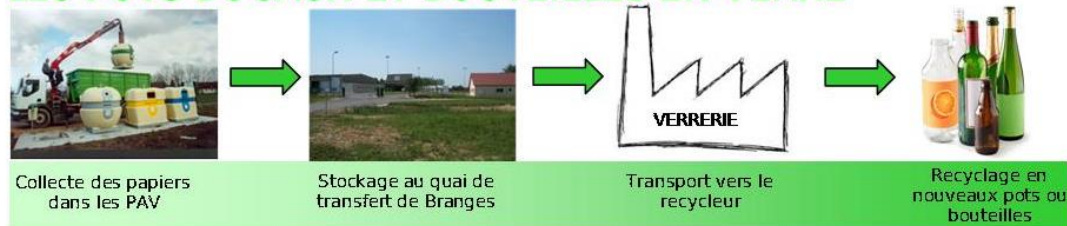
## LES EMBALLAGES RECYCLABLES



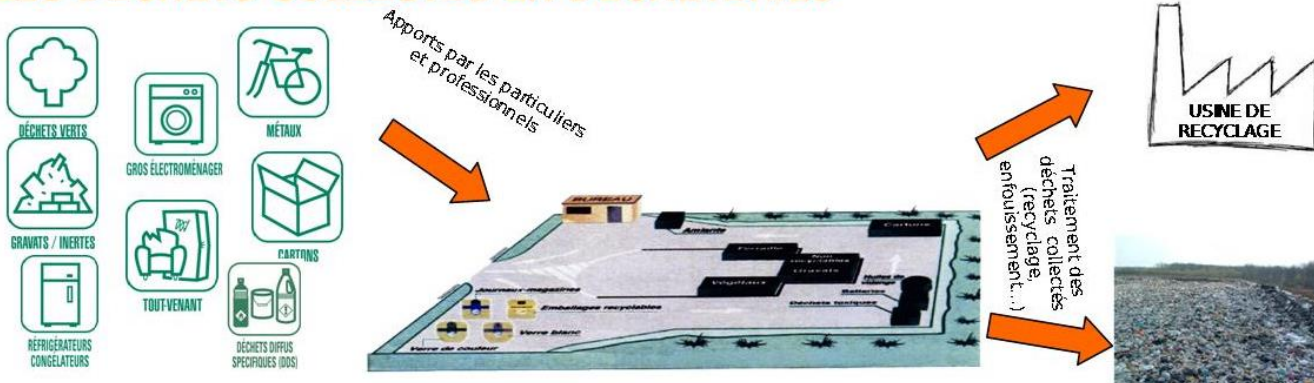
## LES PAPIERS JOURNAUX MAGAZINES



## LES POTS BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE



## LES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES





## **5. La communication :**

### **Les interventions scolaires :**

Encore cette année, de nombreuses écoles ont été vues lors des animations scolaires proposées par la chargée de communication et de prévention, Francine GUILLEMIN. Ses animations sont basées sur des jeux relatifs aux déchets et s'adaptent à chaque classe de la maternelle au lycée.

- 1 classe de CE1/CE2 d'Ormes, CP/CE1 Abergement de Cuisery, 2 classes de maternelle Branges, GS/CP et CE1/CE2 Huilly sur Seille, 2 classe de maternelles Chateaufrenaud, 2 classes de La Genète, 4 classes de Montpont en Bresse, 2 classes école privée de Cuisery 2 classes maternelle Cuiseaux, 2 classes de maternelle à Sornay, 6 classes à l'école de Louhans
  
- Lycée 2 interventions de 2h sur le tri et les déchets en général  
2 interventions de 4h sur le tri et les déchets en général

👉 **plus de 700 élèves vus en 2013**

### **D'autres interventions :**

- Intervention auprès de 4 classes du Chalonnais avec la Grange Rouge
- Visite de sites (centre de tri, centre d'enfouissement et verrerie avec 25 élèves SEGPA)
- Intervention centre aéré de Sornay (40 enfants)
- Réunion publique à Romenay et Ratenelle sur la prise de compétence par le SIVOM du Louhannais
- Journée Tri prévention au centre hospitalier de la Basse Maconnière

## 6. La Prévention et la réduction des déchets :

Le SIVOM du Louhannais a signé en décembre 2009, un programme de prévention et de réduction des déchets avec l'ADEME et le Conseil Général de Saône et Loire.

Ces 14 «fiches action » sont à classer dans 5 thématiques:

N de la Fiche action	Action	Planning prévisionnel					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>➤ la sensibilisation des publics à la prévention des déchets</b>							
1	Adapter les outils et supports de communication existants						
13	Créer de nouveaux outils de communication						
<b>➤ les actions éco-exemplaires de la collectivité</b>							
2	Le SIVOM du Louhannais : un modèle !						
<b>➤ les actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse)</b>							
3	Développer le compostage domestique chez les particuliers						
4	Développer le compostage chez les gros producteurs de déchets fermentescibles						
5	Développer le STOP PUB						
<b>➤ les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)</b>							
6	Diminuer les déchets de papiers dans les activités tertiaires						
7	Développer les pratiques d'achats générant moins de déchets						
8	Réduire le gaspillage alimentaire						
9	Développer les éco-manifestations						
10	Développer le réemploi						
14	Opération Elus témoins						
<b>➤ les actions de prévention quantitative et qualitatives des déchets des professionnels</b>							
11	Actions « produits moins nocifs »						
12	Actions « Moins de déchets sous les Arcades »						

**LES ACTIONS COMMENCEES :**

- **Fiche 1** : Adapter les outils et supports de communication existants

▲ Articles dans les journaux communaux

**2 services de proximité: SIVOM du Louhannais**  
Syndicat intercommunal à Vocations Multiples

**CONTRÔLES :**  
✓ Depuis 2007, ce sont 9715 diagnostics de l'assainissement qui ont été réalisés sur le territoire du SIVOM du Louhannais.  
✓ L'absence de diagnostics d'assainissement non collectif nécessite des travaux pour une mise en conformité.  
**A partir de 2013, le SPANC débutera les contrôles de bon fonctionnement et cela sur une période de 8 ans.**

**ENTRETIEN :**  
✓ Le SPANC propose des vidanges programmées à tarif préférentiel.  
**Alors pensez à vidanger régulièrement vos fosses !**

**PRÉVENTION :** « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »  
Comment faire ?  
✓ Acheter plus responsable (moins d'emballages, des assésés, local et de saison...)  
✓ Éteindre l'eau du robinet.  
✓ Composter ses déchets de cuisine et ses déchets verts.  
✓ Apporter son objet dans une recycleur plutôt que de le jeter !  
**Objectif: -7% d'OMM\* en 5 ans**  
\*Ordonnance Ministère de l'Énergie, prise en compte de tous les jours + déchets recyclables

**COLLECTE :**  
✓ 39 075 habitants  
✓ 19 095 foyers  
✓ 8 150 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées en portes à portes.  
**En 10 ans la quantité annuelle collectée a augmenté de 6,67%**

**TRI SÉLECTIF :**  
✓ Montant des produits revendus et des soutiens des éco-organismes en 2011: 476 000€  
% soit 16,41% du montant de la redevance demandée par le SIVOM (2 900 000€)  
**Sans tri, où en serait notre redevance ?**

**RECYCLAGE :**  
95% de matière recyclée est réintroduit dans la fabrication de la bouteille en verre  
25% de matière recyclée est réintroduit dans la fabrication de la bouteille en plastique  
**Le verre est recyclable à l'infini...pas le plastique !**

**DÉCHÈTERIE :**  
✓ De 3 à 4 fois plus de déchets collectés dans les déchèteries en 10 ans  
% dont 2267 T de déchets verts en 2011, pour un coût de collecte et de traitement de 155 500€  
% ce qui représente 5,36% du montant de la redevance demandée par le SIVOM (2 900 000€)  
**Et si on compostait plutôt que de tout emmener à la déchèterie...**

▲ Articles dans le journal du tri

**-1% sur votre facture 2013**

**MERCI aux trieurs!!!**  
Les 1<sup>er</sup> points d'appart volontaire installés sur le territoire du SIVOM, datent du mois d'octobre 1999...  
**... 13 ans déjà !!**

**Evolution des ratios par habitant des déchets recyclables**  
Graphique montrant une augmentation de 29,76% de 2006 à 2012.

**Chiffre 2012**  
Comparaison des répartitions des déchets produits entre 2006 et 2012.  
Graphique à barres montrant une diminution des déchets produits et une augmentation des déchets recyclés.

**Le point positif :**  
Moins d'ordures ménagères résiduelles  
Plus d'emballages recyclables  
Moins de quantités de déchets au total

**Le point négatif :**  
Plus de déchets collectés en déchèteries  
La diminution des papiers journaliers magasinés ainsi que les verres, n'est pas un point négatif car elle correspond à l'objectif du programme de prévention.

**Réduire la production de déchets**

Dans un régime, on diminue notre production de déchets. Comment ?  
 • en compostant,  
 • en achetant moins de produits sur-emballés  
 • en pensant à cuisiner nos restes  
 • en réparant,  
 • en limitant nos impressions ...  
 Et en triant les déchets qui nous restent !!

▲ Mise à jour du site internet

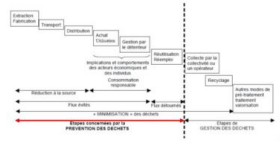
[www.sivom-louhannais.com](http://www.sivom-louhannais.com)



#### PREVENTION : Définition

La prévention de la production de déchets est l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou les interventions qui contribuent à réduire leur nocivité.

Elle comprend des actions de réduction à la source, d'évitement à l'achat et d'évitement de l'abandon de produits.



- Fiche 13** : Créer de nouveaux outils de communication

De nombreux articles dans les journaux locaux.



Janvier 2013



mai 2013



Décembre 2013

Enregistrement avec le conseil général et Radio Bresse de 3 chroniques diffusées sur l'ensemble du département.

- Fiche 2** : Le SIVOM du Louhannais : un modèle !

Information sur la prévention auprès de tous les employés.

- Fiche 3** : Développer le compostage domestique chez les particuliers

Suivi des particuliers.

44 composteurs de 400 Litres et 14 de 800 Litres vendus

- Fiche 4** : Développer le compostage chez les gros producteurs de déchets fermentescibles

Plusieurs projets de compostage ont été mis en place :

- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) :**

- o Val de Seille 40 lits à Louhans (100 repas/jours)
- o Les Crozes 86 lits à Frontenaud (190 repas/jours)
- o Romenay 70 lits (150 repas/jours)

- **Pieds d'immeuble :**

C'est-à-dire que plusieurs foyers compostent ensemble

- Sornay 8 foyers
- 3 gendarmeries (Beaurepaire en Bresse, Montpont en Bresse et Montret) 8 à 10 foyers par gendarmerie
- Sagny 10 foyers

- **Ecoles :**

- Branges (170 élèves)
- Chateaufort (62 élèves)
- Bruailles (90 élèves)

- **2 campings Louvarel et Louhans**

- **Foyer pour handicapés de La Source à Cuiseaux**

- **Compostage sous les Arcades pour l'action « moins de déchets dans les commerces de proximité »**



- **Fiche 8 : Réduire le gaspillage alimentaire**

- ▲ Ateliers « Cuisiner ses restes » avec les centres sociaux de Louhans et Cuiseaux et la Grange rouge sur le thème des pâtes et du pain.



Au total 46 participants

- ▲ Organisation d'une après-midi d'information, avec UFC que Choisir, sur le gaspillage alimentaire (16 octobre : journée du gaspillage alimentaire)



- **Fiche 10: Développer le réemploi**

- ▲ Réunions de travail tout au long de l'année pour la création de la recyclerie SIRTOM Chagny-SICED Bresse Nord- SIVOM du Louhannais.

▲ Afin de gérer au mieux ce projet, les 3 syndicats ont créés le Syndicat pour la Gestion des Bâtiments de la Recyclerie de Bresse, le 11 avril 2013.

▲ Le bâtiment de la recyclerie a été acheté le 27 mai 2013



▲ Les premiers travaux d'aménagements du bâtiment ont commencé le 15 décembre 2013

#### • **Fiche 12: Action « moins de déchets sous les Arcades »**



En Octobre 2012, la Chambre de Commerces et d'Industries de Saône et Loire a lancé un appel à candidature à toutes les collectivités ayant développé un programme de prévention des déchets (9 en Saône-et-Loire) pour trouver un territoire test pour une action de réduction des déchets avec les commerces de proximité. En novembre 2012, le territoire du SIVOM du Louhannais a été retenu pour la réalisation de cette action

pilote et plus spécifiquement les Arcades de Louhans et ses rues adjacentes

#### **Objectifs et enjeux de l'action :**

C'est une action pilote : 1ère en France de cette ampleur (2 menées par associations + quelques actions ponctuelles)

Objectif : mobiliser 25 commerçants sur les 125 soit 20%

**Le commerçant de proximité s'engage dans une démarche de prévention des déchets (réduire sa production et / ou la nocivité de ses déchets) et de sensibilisation de ses clients.**

Basée sur le volontariat et totalement gratuite pour le commerçant.

Partenaires de l'action : ADEME, CG 71, CMA 71 et l'Elan Gagnant

#### **Etapas de l'action**

▲ Ingénierie de projet → *décembre 2012 - mai 2013*

Rencontre avec l'UC de Louhans

Réalisation plaquette

Préparation réunion d'information

Communication sur la réunion d'information (presse + radio bresse)

Rencontrer les commerçants pour leur expliquer Envoi plaquette + réunion d'information le jeudi 30 mai

Porte-à-porte de juin à août

▲ Réaliser un état des lieux de leur production de déchets → *juin à septembre 2013*

▲ Définir les éco-gestes pouvant être mis en place → *juin à octobre 2013*

Réalisation d'une feuille d'éco-gestes sur mesure par commerce

Recherches d'alternatives

▲ Remise de la liste d'éco-gestes au commerçant → *octobre – novembre 2013*

Avec macarons à mettre sur les vitrines pour informer la clientèle de l'action.



▲ Suivi de la mise en place des éco gestes → *à partir de novembre 2013*

Échange avec les commerçants : questions, impact sur clientèle

▲ Communiquer les résultats mais surtout valoriser les commerçants, tout au long de l'action, qui se sont engagés dans cette démarche

**Cette action a été présentée au colloque national de l'ADEME à Paris en juin 2013. Forte attente des résultats par les collectivités et chambres consulaires**

RECAPITULATIF :

	Tonnages 2013	Ratios 2013 (Kg/hab/an)	Tonnages 2012	Ratios 2012 (Kg/hab/an)
Ordures ménagères Résiduelles	7708,4	194,93	7958,66	201,08
Emballages Recyclables	643,38	16,27	610,50	15,42
Journaux Magazines	974,58	24,65	1021,32	25,80
Verre en mélange	1576,72	39,87	1532,60	38,72
Déchèteries	10242,54	259,02	9802,64	247,67
TOTAL	21145,62	534,74	20925,72	528,71

Population 2013 : 39 544 hab

Population 2012 : 39 579 hab

## **IV – LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Le calcul de la redevance se fait comme suit :

Pour les particuliers, elle est calculée en fonction du service rendu prenant en compte trois paramètres :

- la composition du foyer
- la nature de la collecte
- la fréquence de la collecte

Le prorata temporis est calculé à partir du début du mois suivant la réalisation de l'évènement modifiant la composition du foyer. Toutes réclamations transmises avant le 31 décembre de l'année en cours sont prises en compte.

La tarification est articulée autour d'un tarif de base (foyer de 2 personnes). Le tarif est décomposé en une partie fixe et une partie variable dépendante du nombre de personne au foyer. **Il est fixé à 116,33 € HT pour cette année 2013.** Il était de 117,51€ en 2012

Pour les socioprofessionnels, c'est un forfait par activité professionnelle. De plus, le nombre de salariés est pris en compte pour la facturation des artisans, commerçants, banques et assurances.

Les socioprofessionnels peuvent bénéficier d'un coefficient minoré sur présentation d'un justificatif d'élimination de leurs DIS (Déchets Industriels Spéciaux). Une exonération est possible si le justificatif prend en compte la globalité de leurs déchets.

Depuis 2009, le paiement de la redevance se fait en une fois. L'utilisateur peut choisir le paiement par prélèvement automatique en 3 fois au 15 avril, 15 juillet et 15 septembre de chaque année ou le paiement par TIP en une fois.

Il est également possible de payer sa redevance par internet sur le site : [www.sivom-louhannais.com](http://www.sivom-louhannais.com)

## V – INDICATEURS FINANCIERS

Le compte administratif 2013 fait ressortir un montant global des dépenses de fonctionnement de 3 867 203,84€ et un montant global des recettes de 4 556 998,79€ HT.

Soit un résultat positif pour l'année 2013 de 689 794,95€.

Le montant global des dépenses d'investissement est de 563 683,31€ et celui des recettes d'investissement de 575 203,46€ en 2013 avec aucun reste à réaliser. Le résultat d'investissement global est de 11 520,15€

Le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères perçu en 2013 : 2 902 428,93€ (2 942 129,81€ en 2012)



- Montant de la prestation rémunérée à BOURGOGNE DECHETS SERVICES pour l'exploitation et l'entretien des déchèteries, dans le cadre du marché de prestations de services : 483 068,22€ HT (517 795,45€ en 2012).

- Montant de la prestation rémunérée à BOURGOGNE RECYCLAGE pour le tri et conditionnement des emballages et journaux magazines : 250 891,37€ HT (265 508,81€ en 2012)

- Montant de la prestation rémunérée au SMET Nord Est 71 pour l'enfouissement des ordures ménagères : 788 923,76€ HT (736 051,82€ en 2012)

## ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

En cours : 990 773,33€ (1 120 035,99€ en 2012)

Annuité : 136 914,48€ (162 280,60€ en 2012) soit : Capital : 105 563,50€ et Intérêts : 31 350,98€

## Coûts de la collecte et du traitement des déchets :

Ci-dessous la répartition des coûts par types de déchets

OMR	Coût Habitant 2012	Coût Habitant 2013	
Collecte OMr	23,49	24,24	
transfert OMr	2,29	3,20	
Enfouissement	15,99	17,50	
Prévention/com	0,21	0,43	
<b>Total</b>	<b>41,98</b>	<b>45,37</b>	<b>8,06%</b>

Emballages recyclables	Coût Habitant 2012	Coût Habitant 2013	
Précollecte	0,74	0,39	
Collecte	4,83	2,16	
transfert	0,71	0,68	
Traitement			
recettes	-11,11	-8,15	
Prévention/com	0,06	0,11	
<b>Total</b>	<b>-4,77</b>	<b>-4,80</b>	<b>0,50%</b>

Verres en mélange	Coût Habitant 2012	Coût Habitant 2013	
Précollecte	0,35	0,22	
Collecte PAV	1,44	1,16	
transfert PAV	0,62	0,71	
Traitement			
Recettes	-1,37	-1,32	
Prévention/com	0,01	0,02	
<b>Total</b>	<b>1,05</b>	<b>0,79</b>	<b>-25,14%</b>

Déchèterie	Coût Habitant 2012	Coût Habitant 2013	
Collecte	10,69	11,63	
Traitement Déchets Non Dangereux	15,85	16,39	
Traitement Déchets Dangereux	-1,16	-0,27	
Prévention/com	0,13	0,34	
<b>Total</b>	<b>25,50</b>	<b>28,10</b>	<b>10,20%</b>

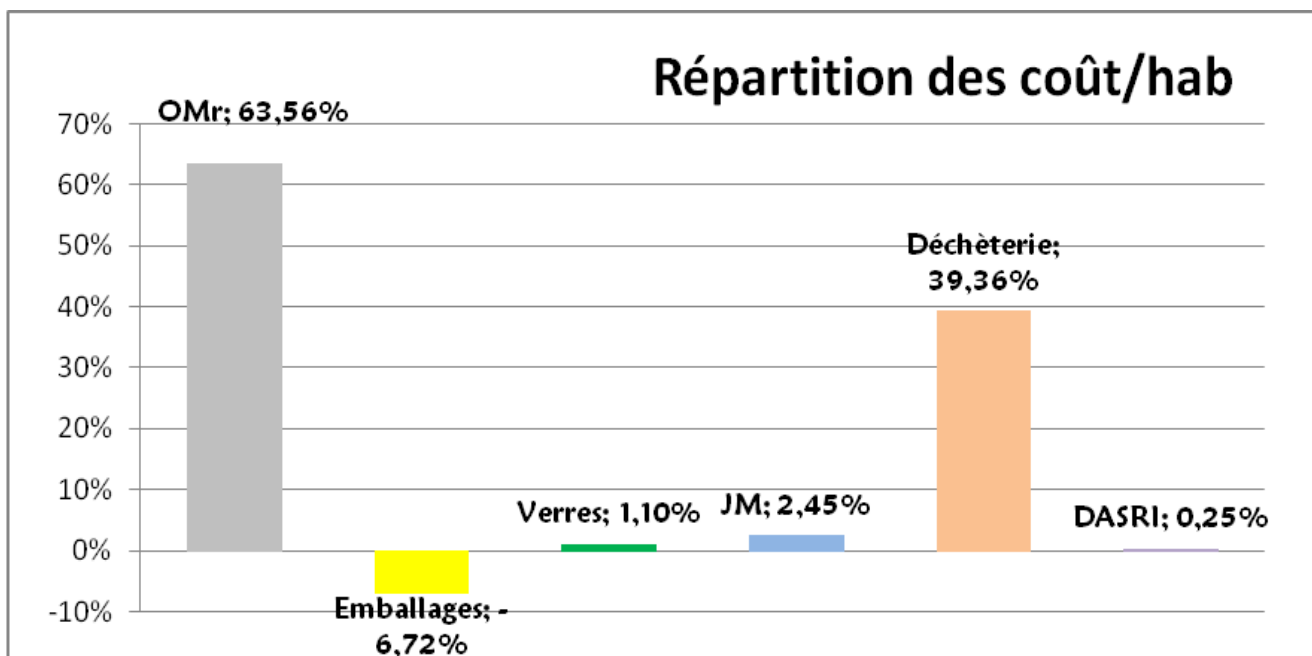
Papiers, journaux magazines	Coût Habitant 2012	Coût Habitant 2013	
Précollecte	0,19	0,12	
Collecte PAV	0,68	2,20	
transfert PAV	0,00	0,00	
Traitement	-0,45	-0,60	
Recettes			
Prévention/com	0,01	0,03	
<b>Total</b>	<b>0,43</b>	<b>1,75</b>	<b>306,77%</b>

DASRI	Coût Habitant 2012	Coût Habitant 2013	
<b>Total</b>	<b>0,24</b>	<b>0,18</b>	<b>-25%</b>

<b>Coût total par habitant</b>	<b>71,38</b>
--------------------------------	--------------

- Dans les différentes « **précollectes** » (Emballages recyclables, Verres et Papiers journaux) sont comptés les coûts d'achats des conteneurs
- Dans les différentes « **collectes** » (OMr, Emballages recyclables, Verres, Papiers journaux et déchèterie) sont comptés les coûts de personnels, de camions...
- Dans les différents « **transferts** » (OMr, Emballages recyclables, Verres et Papiers journaux) sont comptés les coûts de personnels, de camions...
- Dans les différents « **traitements** » (OMr, Emballages recyclables, Verres, Papiers journaux et déchèterie) sont comptés les coûts d'enfouissement pour les OMr, de tri pour les emballages et les papiers journaux magazines
- Dans les différentes « **recettes** » (Emballages recyclables, Verres, Papiers journaux et déchèterie) sont comptés les rachats des différentes matières. Plastiques, cartonnettes, aluminium et acier pour les emballages recyclables, verres et papiers journaux magazines. Pour les déchèteries, le carton, la ferraille et les batteries, ainsi que les soutiens des éco-organismes. Les recettes en déchèterie ont fortement diminuées à cause d'une aide de l'Agence de l'eau sur les déchets dangereux qui ne nous est plus reversée.
- Prévention/com correspond aux coûts de personnel et des actions misent en place pour la communication et la réduction des déchets diminué des soutiens de l'ADEME et du Conseil Général.

#### Répartition des coûts par type de déchets :



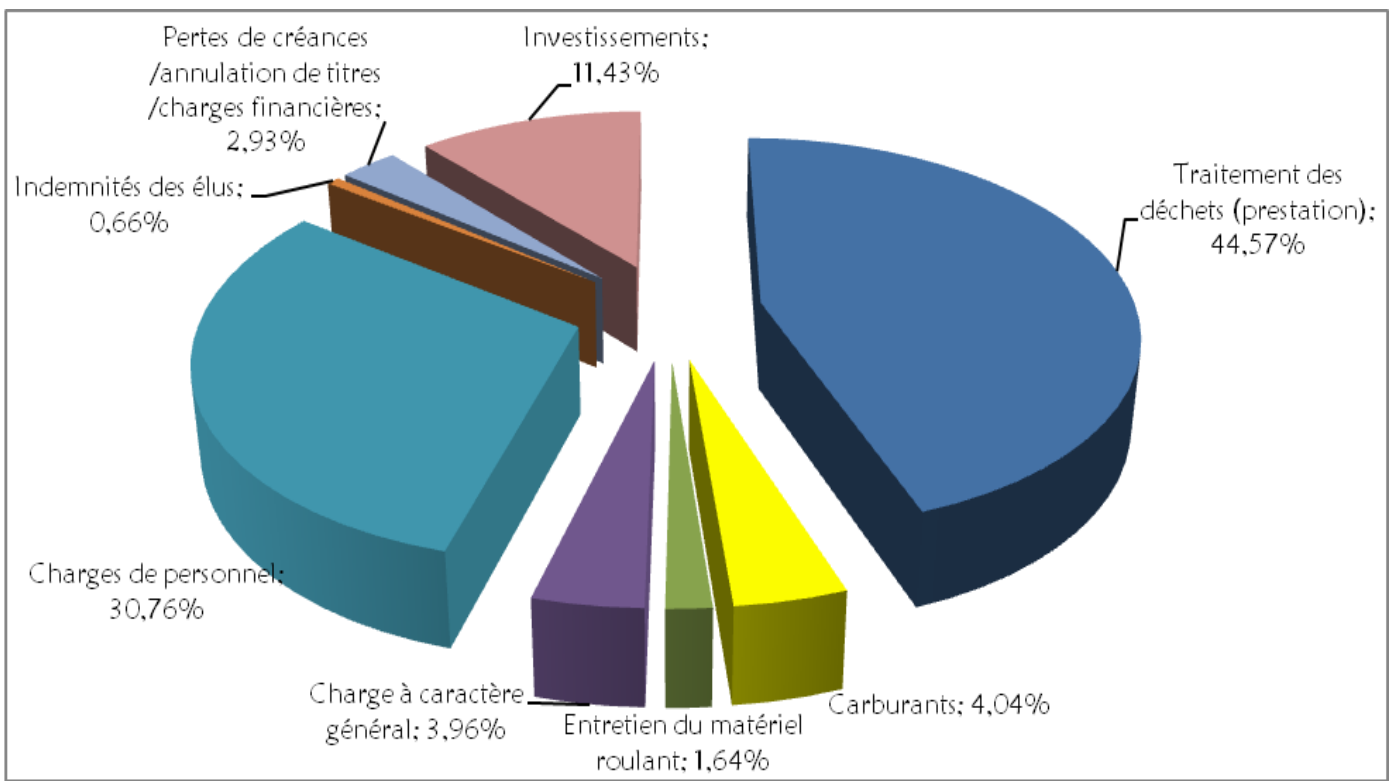
Le coût à l'habitant a augmenté de 10,79% entre 2012 et 2013.

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) représente 63,56% des coûts du syndicat. Ce qui s'explique car aucuns retours financiers ne se fait sur ces déchets.

Les emballages recyclables, les papiers et le verre sont des matières qui se revendent donc des recettes peuvent se déduire des coûts de traitement. De même pour les déchets collectés en déchèterie, en effet le cartons, la ferraille ou les batteries sont vendus donc des retours financiers peuvent également se déduire du coût de traitement..

#### COMMENT EST EMPLOYE VOTRE ARGENT :

	2012	2013	place
Traitement des déchets (prestation)	43,87%	44,57%	1
Charges de personnel	31,55%	30,76%	2
Investissements	10,38%	11,43%	3
Carburants	4,88%	4,04%	4
Charge à caractère général	4,53%	3,96%	5
Pertes de créances /annulation de titres /charges financières	2,31%	2,93%	6
Entretien du matériel roulant	1,79%	1,64%	7
Indemnités des élus	0,69%	0,66%	8



## CONCLUSION :

### SIRED :

Les chiffres à retenir, de l'année 2013 au service « déchets » du SIVOM :

	2013	2012	Evolution par rapport à 2012	
<b>Ordures ménagères résiduelles (en tonnes)</b>	<b>7 708,40</b>	<b>7 958,66</b>	<b>-3,14%</b>	☺ <b>car les quantités diminuent (les usagers produisent moins de déchets)</b>
Emballages recyclables (en tonnes)	643,38	610,5	5,39%	☺ car les usagers trient plus d'emballages recyclables ☹ car il y a plus de déchets
Journaux magazines (en tonnes)	974,58	1 021,32	-4,58%	☺ car les quantités diminuent (les usagers produisent moins de déchets)
Verres (en tonnes)	1 576,72	1 532,60	2,88%	☺ car les usagers trient plus d'emballages recyclables ☹ car il y a plus de déchets
Pourcentage d'erreurs de tri (en tonnes)	19,68	19,05	3,31%	☹ car les erreurs sont plus nombreuses
Déchèteries (en tonnes)	10 242,54	9 802,64	4,49%	☹ car les quantités augmentent (les usagers produisent plus de déchets ou on espère les jette mieux)
Nombre de visiteurs	139 114	132 498	4,99%	☹ car les visites augmentent <i>Toutefois les chiffres sont difficiles à exploiter compte tenu des retours de la déchèterie de Cuisery</i>
<b>Rachats matière</b> (collecte sélective et déchèterie)	<b>248 660,67 €</b>	<b>295 001,76 €</b>	<b>-15,71%</b>	☹ <b>car les rachats ont diminués</b>
Soutiens d'Eco-emballages	412 617,47 €	433 710,17 €	-4,86%	☹ car les soutiens ont diminués
<b>Prix de base de la redevance</b>	<b>116,33 €</b>	<b>117,51 €</b>	<b>-1,00%</b>	☺ <b>une légère diminution</b>
Coût global de collecte et de traitement (par hab)	71,38 €	64,43 €	10,79%	☹ la collecte coute un peu plus chère

A ces chiffres c'est ajouté une large communication sur le tri et le programme de prévention et de réduction des déchets. Beaucoup d'articles dans les journaux locaux pour informer les usagers sur le compostage et la réduction des déchets en général.

# Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Exercice 2013

## Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)



Les indicateurs applicables en assainissement non collectif sont :

Indicateurs descriptifs

**D301.0** : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service

**D302.0** : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateurs de performance :

**P301.3** : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

# SOMMAIRE

## A. Caractéristiques du service

1. Organisation et mode de gestion
2. Population desservie
3. Mise en œuvre du service
4. Les prestations
5. Bilan de l'activité
6. Evaluation du taux de conformité

## B. Financement du service

1. Tarif des divers contrôles
2. Tarif des prestations « entretien »
3. Recettes de l'activité
4. Etat de la dette
5. Budget

## C. Conclusion

## Caractéristiques du service

### Organisation et mode de gestion

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est composé de 5 agents ; 1 agent administratif et 4 techniciens. Tous les contrôles effectués par le service sont réalisés en régie directe.

### Population desservie

Le service intervient sur 45 communes :

L'Abergement de Cuisery, Bantanges, Beaurepaire en Bresse, Branges, Brienne, Bruailles, Champagnat, La Chapelle Naude, La Chapelle Thècle, Condal, Cuiseaux, Cuisery, Dommartin Les Cuiseaux, Le Fay, Flacey en Bresse, La Frette, Frontenaud, Le Genête, Huilly sur Seille, Joudes, Jovençon, Loisy, Louhans- Chateaufort, Ménetreuil, Le Miroir, Montagny Près Louhans, Montcony, Montpont en Bresse, Montret, Ormes, Rancy, Ratte, Sagy, Saillenard, Saint André en Bresse, Sainte Croix en Bresse, Saint Martin du Mont, Saint-Usuge, Saint Vincent en Bresse, Savigny en Revermont, Savigny sur Seille, Simandre, Sornay, Varennes Saint Sauveur, Vincelles et la commune de Raténelle avec qui le SIVOM a passé une convention en 2011.

Le nombre d'habitations desservies par le service est estimé à près de 11 000.

Le nombre d'habitants desservis est évalué à 23 000.

COMMUNES	Nombre de sites
Bantanges	269
Beaurepaire-en-Bresse	177
Branges	363
Brienne	218
Bruailles	303
Champagnat	59
Condal	171
Cuiseaux	117
Cuisery	72
Dommartin-les-Cuiseaux	225
Flacey-en-Bresse	199
Frontenaud	252
Huilly-sur-Seille	197
Joudes	47
Jovençon	233
La Frette	137
La Genête	134
L' Abergement-de-Cuisery	348
La-Chapelle-Naude	155
La-Chapelle-Thècle	303
Le Fay	306
Le Miroir	193
Loisy	312

Louhans	292
Ménetreuil	221
Montagny-près-Louhans	229
Montcony	153
Montpont-en-Bresse	417
Montret	246
Ormes	285
Rancy	131
Ratte	204
Raténelle	3
Sagy	482
Saillenard	255
Savigny-en-Revermont	335
Savigny-sur-Seille	211
Simandre	385
Sornay	551
St-André-en-Bresse	37
Ste-Croix-en-Bresse	260
St-Martin-du-Mont	60
St-Usuge	499
St-Vincent-en-Bresse	178
Varennes-St-Sauveur	343
Vincelles	212
TOTAL	10 779



## œuvre du service

	Action effective	Nombre de points	Points obtenus
<b>Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :</b>			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	20	20
Application d'un règlement de service approuvé par délibération	OUI	20	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012.	OUI	30	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012.	OUI	30	30
<b>Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :</b>			
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI	10	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	NON	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	NON	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>140</b>	<b>110</b>

### Les prestations

#### **Le contrôle périodique de bon fonctionnement :**

Le diagnostic des installations d'assainissement non collectif s'est achevé au 31 décembre 2012 conformément à la réglementation.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 le SPANC a démarré les contrôles périodiques de bon fonctionnement. Ces derniers devront être achevés au 31 décembre 2020. Ces contrôles seront donc réalisés sur une période de 8 ans définie en assemblée générale du SIVOM. Les premières habitations qui seront vues sont celles ayant eu un avis défavorable au diagnostic.

#### **Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées**

Cette mission est assurée en régie depuis la création du service. Lorsque des travaux de mise en place d'un assainissement (neuf ou réhabilitation) sont entrepris, le propriétaire déclare son projet au SPANC. Ce dernier effectue un contrôle de conception avant le début des travaux pour validation de projet (implantation du dispositif, dimensionnement, adaptation au terrain...) puis un contrôle de bonne exécution lorsque les travaux sont achevés (avant le remblaiement).

#### **Le contrôle dans le cadre d'une vente**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, dans le cadre d'une vente, le propriétaire doit fournir un rapport du SPANC daté de moins de 3 ans. En cas de non-conformité de l'installation, l'acquéreur est chargé de la mise en conformité dans un délai de 1 an.

#### **La vidange des fosses**

Depuis septembre 2009, le SPANC propose aux usagers, via un prestataire agréé, la vidange de leur ouvrage d'assainissement non collectif à tarifs préférentiels.

### **Bilan de l'activité**

- **Les contrôles :**

	<b>2013</b>	<b>Cumul 2007-2013</b>
Contrôle de la conception du neuf	51	1599
Contrôle de la conception des réhabilitations	86	
Contrôle de bonne exécution du neuf	84	1408
Contrôle de bonne exécution réhabilitation	70	
Contrôle de bon fonctionnement	1129	1476
<b>TOTAL</b>	1420	4483

Parmi les 1 129 contrôles périodiques de bon fonctionnement effectués en 2013, 221 contrôles ont été sollicités par les particuliers dans le cadre de la vente d'un bien immobilier.

- **Les vidanges :**

Années	Vidanges dans le cadre d'une tournée	Vidange urgentes	Total vidanges effectuées
2011	304	72	376
2012	388	35	415
2013	384	57	441

### **Evaluation du taux de conformité**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 la grille d'évaluation appliquée est celle issue de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

<b>Situation de conformité des installations contrôlées depuis la création du service</b>	<b>Nombre d'installations d'ANC</b>
Installations jugées NON-CONFORMES et présentant un risque avéré ou absence d'installation	<b>2802 + 96 refus de visite</b>
Installation jugées NON-CONFORMES sans risque avéré.	<b>5993</b>
Installation jugées CONFORMES ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité.	<b>1888</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10779</b>

Sur le territoire du SIVOM du Louhannais, environ 73% des installations sont jugées conformes ou ne présentant pas de risque avéré.

## Financement du service

### Tarif des divers contrôles

Date de la délibération	Type de contrôle	Tarif HT
26.06.2012	Contrôle conception et réalisation	185,05
26.06.2012	Contrôle périodique de bon fonctionnement	112,15
30.01.2013	Majoration refus de contrôle périodique	224,3

### Tarif des prestations « entretien »

Prestation commandée Tarifs valables pour commande avant le 31/12/2013	Prix en € TTC (TVA : 7 %)* Logement de plus de 2 ans		Prix en € TTC (TVA :19,6%)* Autre cas		Prix de la prestation réalisée  (A remplir par le vidangeur)
	Prestation programmée	Prestation urgente	Prestation programmée	Prestation urgente	
Intervention sur une installation d'un volume inférieur ou égal à 2 000 litres / Y compris, le cas échéant, bac dégraisseur et poste de relevage.	99,00 <input type="checkbox"/>	230,00 <input type="checkbox"/>	110,65 <input type="checkbox"/>	257,08 <input type="checkbox"/>	
Intervention sur une installation d'un volume compris entre 2000 et 5 000 litres / Y compris, le cas échéant, bac dégraisseur et poste de relevage.	112,00 <input type="checkbox"/>	255,00 <input type="checkbox"/>	125,19 <input type="checkbox"/>	285,03 <input type="checkbox"/>	
Par m3 supplémentaire au-delà de 5 000 litres	17,00 <input type="checkbox"/>	17,00 <input type="checkbox"/>	19,00 <input type="checkbox"/>	19,00 <input type="checkbox"/>	
Vidanges et nettoyage d'un bac dégraisseur seul tous volumes (Hors professionnels)	82,00 <input type="checkbox"/>	82,00 <input type="checkbox"/>	91,66 <input type="checkbox"/>	91,66 <input type="checkbox"/>	
Débouchage canalisations diverses dans le cadre d'un déplacement pour une intervention d'entretien sur une fosse et/ou bac dégraisseur - Tarification horaire (à compter du début de l'intervention de débouchage chez l'usager)	99,00 <input type="checkbox"/> par heure (toute heure commencée est due)	99,00 <input type="checkbox"/> par heure (toute heure commencée est due)	110,65 <input type="checkbox"/> par heure (toute heure commencée est due)	110,65 <input type="checkbox"/> par heure (toute heure commencée est due)	
Dégagement d'un regard de visite non accessible	82,00 <input type="checkbox"/>	82,00 <input type="checkbox"/>	91,66 <input type="checkbox"/>	91,66 <input type="checkbox"/>	
Déplacement sans intervention	50,00 <input type="checkbox"/>	50,00 <input type="checkbox"/>	55,89 <input type="checkbox"/>	55,89 <input type="checkbox"/>	
Si la fosse est destinée à la destruction après vidange, cochez cette case : <input type="checkbox"/>					

Les taux de TVA sont susceptibles d'évoluer en fonction des décisions du gouvernement.

### **Recettes de l'activité**

<b>Contrôles conception et réalisation</b>	<b>29 540,00</b>
<b>Contrôles périodiques de bon fonctionnement</b>	<b>124 564,58</b>
<b>Refus de visite</b>	<b>7 401,90</b>
<b>Vidanges</b>	<b>50 966,94</b>
<b>TOTAL</b>	<b>212 473,42</b>

### **Etat de la dette**

Au 31 décembre 2013 aucun emprunt n'est en cours.

### **Budget**

Le compte administratif 2013 fait ressortir un montant global des dépenses de fonctionnement de 257 266,64€ HT pour un montant de recettes de 261 973,87 (dont 19 673,99 € HT d'excédant reporté de 2012) soit un résultat annuel positif de 4 707,23 € HT.

Le montant global des dépenses d'investissement en 2013 s'élève 6 429,87 € HT pour un montant de recettes de 27 004,23 € HT soit un résultat positif de 20 574 € HT.

### **Conclusion**

2013 a vu la mise en route du contrôle de bon fonctionnement en régie totale. Les recettes d'activité permettent de financer les besoins du service sans piocher dans les réserves.

L'effectif a atteint son niveau définitif et le service peut adopter sereinement son régime de croisière pour les 7 années restant pour la phase actuelle de contrôle de bon fonctionnement.

La mission facultative de vidange continue de toucher de plus en plus d'utilisateurs.

Rapport validé par l'assemblée générale du SIVOM du 26 juin 2014

Le Président :

